

Convocation du Conseil Municipal

Le Maire du VAL-d'AJOL a l'honneur de donner avis en exécution de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal se réunira au lieu habituel de ses séances, le 28 Novembre 2011 à 20 heures 00, pour délibérer sur différentes questions rentrant dans ses attributions.

Le 21 Novembre 2011

Le Maire,

Jean RICHARD

◇ ◇ ◇

Séance du 28 Novembre 2011

L'an deux mille onze, le vingt-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale et sous la présidence de Monsieur Jean RICHARD, Maire.

Etaient présents : tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de Mesdames Claudine BAUDIN, Marie-Thérèse CHRIST et Monsieur Malik KETTAB, excusés.

Conformément à l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil. Madame Yvonne GURY ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions.

◇ ◇ ◇

N° 84-2011

OBJET : Approbation du Compte rendu de la séance précédente.

Le compte rendu de la séance du 13 Octobre est approuvé à l'unanimité.

◇ ◇ ◇

N° 85-2011

OBJET : Compte rendu des décisions prises par le Maire suite aux délégations de pouvoir qui lui ont été données par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre des délégations de pouvoir que vous m'avez confiées, j'ai été amené à :

➤ Renoncer à l'exercice du droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner concernant les immeubles cadastrés :

- Section BE n° 319, 323, 325, 327, 329 et 320p sis 33 Rue Fernand Salisbury en nature de maison et appartenant aux consorts PETITJEAN.

- Section AE n° 903 et 905 sis 49 Route de la Banvoie en nature de terrain et appartenant à Monsieur Roland PETITJEAN.

- Section BC n° 511 sis 14 Rue Dame Dorothée en nature de maison et appartenant aux Consorts FRESSE.

- Section AB n° 521 sis 4 Rue de la Brasserie en nature de maison et appartenant à Monsieur Emile COURROY.

- Section BC n° 144 et 145 lieudit Clos Durand en nature de terrain et appartenant à Monsieur Gilles COLIN.

- Section D n° 50, 52, 494, 496 lieudit Les Mousses en nature de maison et appartenant à Monsieur SEITZ Sybille.

- Section AB n° 243 partie sis 23 Avenue de la Gare en nature de hangar et terrain attenant.

➤ Faire valoir le droit de préemption de la Commune pour l'immeuble cadastré section AD n° 243 sis Rue des Mousses en nature de remise et appartenant à Monsieur Daniel LETISSERAND.

L'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales m'oblige à vous en rendre compte.

Le Conseil Municipal en prend acte.



N° 86-2011

OBJET : Avis et remarques sur le plan de gestion établi pour le site naturel protégé de la tourbière de l'Etang d'Avaux par le Conservatoire des Sites Lorrains

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le Conservatoire des Sites Lorrains m'a ait parvenir le projet de plan de gestion du site naturel protégé de la tourbière de l'Etang d'Avaux et nous invite à lui faire connaître nos avis et remarques.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance du projet de plan de gestion,

Le Conseil Municipal ne formule aucune remarque.



N° 87-2011

OBJET : Actualisation de la convention passée avec la Société Vosgienne de protection animale

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par courrier du 1^{er} octobre 2011, la Société Vosgienne de Protection Animale m'a adressé un projet de convention actualisé.

En effet, la convention existante passée entre cette société et la Commune n'a subi aucune modification notamment tarifaire depuis plusieurs années.

Le projet de cette nouvelle convention vous a été adressé avec l'ordre du jour.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, pris connaissance du projet de convention et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Approuve la convention à passer avec la Société Vosgienne de Protection Animale telle qu'elle est présentée.

➤ Autorise Monsieur le Maire à la signer.



N° 88-2011

OBJET : Octroi d'une subvention à une association

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide d'allouer une subvention de 1 050 € (mille cinquante euros) au Comité des Fêtes du Val-d'Ajol.

Concernant la demande présentée par « Rando Découverte du Pays d'Hérival », Monsieur le Maire déclare que des précisions complémentaires lui ayant été apportées récemment, il retire cette question de l'ordre du jour afin de la faire examiner par la Commission des Finances au préalable.



N° 89-2011

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu les besoins des services dus notamment à :

- l'augmentation des horaires de garderie le soir
- l'augmentation du temps nécessaire au nettoyage des sanitaires de l'école maternelle
- du déménagement du CLSH dans de nouveaux locaux,

A l'unanimité,

➤ MODIFIE le tableau des effectifs comme suit :

- Transformation d'un poste d'Adjoint Technique, 2^{ème} classe, non pourvu à temps complet, en poste à temps incomplet (21 h 30/semaine).

- Modification à la hausse de la durée hebdomadaire de travail dans le poste d'Adjoint Technique, 2^{ème} classe, existant à temps incomplet à 28 h/semaine et la portant à 31 h/semaine.



N° 90-2011

OBJET : Modifications de crédits

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide de modifier comme suit les crédits du budget de l'exercice en cours :

SERVICE DE L'EAU

Fonctionnement Dépenses

Article 6611	Intérêts des emprunts	+ 500,00 €
Article 673	Titres annulés	- 500,00 €

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Fonctionnement Dépenses

Article 6611	Intérêts des emprunts	+ 400,00 €
--------------	-----------------------	------------

Fonctionnement Recettes

Article 7063	Contribution des communes	+ 400,00 €
--------------	---------------------------	------------

◇ ◇ ◇

N° 91-2011

OBJET : Création de la taxe d'aménagement Fixation du taux et des exonérations facultatives

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants,

Le Conseil Municipal, à l'exception de Madame Annie MAUFFREY, Messieurs Vincent POTAUFEUX et Alexandre JACQUIN qui s'abstiennent,

DECIDE :

➤ D'instituer le taux de 1,5 % sur l'ensemble du territoire communal.

➤ D'exonérer, en application de l'article L.331-9 du Code de l'Urbanisme, les locaux à usage industriel et leurs annexes.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

◇ ◇ ◇

N° 92-2011

**OBJET : Création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs :
Proposition d'une liste de Commissaires à la Communauté de Communes**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La loi de finances rectificative pour 2010 rend obligatoire la création d'une commission intercommunale des impôts directs.

Cette commission se substitue aux commissions des impôts directs de chaque commune membre de la Communauté de Communes en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. Elle donne notamment un avis sur les évaluations foncières de ces locaux proposées par l'administration fiscale.

Les commissions créées entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2011 exerceront leurs compétences à compter du 1^{er} avril 2012.

Afin de permettre au conseil de communauté de proposer à Madame la Directrice des finances publiques, 20 commissaires titulaires et 20 commissaires suppléants, il nous est demandé conformément au 2^o de l'article 1650 A du Code Général des Impôts de faire des propositions au Conseil de Communauté.

Je vous suggère de soumettre au Conseil de Communauté la liste des personnes que nous avons proposées en 2008 pour la Commission Communale, à savoir :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Propose les personnes suivantes au Conseil de Communauté :

Membres titulaires

RICHARDOT Luc	Propriétaire forestier	30 Rte de la Grande Côte - Le Val-d'Ajol
HENRY Dominique	Contrôleur technique	27 Les Etangs - Le Val-d'Ajol
GALLI Dominique	Dentiste	107 Grande Rue - Le Val-d'Ajol
MARTIN Claude	Agent TPE retraité	18 Le Prébosson - Le Val-d'Ajol
GURY Yvonne	Commerçante retraitée	25 Rue de Plombières - Le Val-d'Ajol
LEUVREY Bernard	Agriculteur retraité	45 Route de la Palécôte - Le Val-d'Ajol
PETITJEAN André	Retraité	163 Faymont - Le Val-d'Ajol
BELUCHE Hubert	Agriculteur retraité	24 La Chaume - Le Val-d'Ajol
FRESSE Bertrand	Préposé PTT	5 Route de la Banvoie - Le Val-d'Ajol
COLIN Gilles	Commerçant retraité	16 Rue de Plombières - Le Val-d'Ajol
VINCENT Jacques	Agriculteur retraité	21 Derrière le Bois - Le Val-d'Ajol
PCHLA Samuel	Militaire retraité	25 Rue des Meiges - Le Val-d'Ajol

Membres suppléants

VANCON Roger	Propriétaire forestier	3 Grande Rue - Le Val-d'Ajol
ROMARY Lucien	Agriculteur retraité	44 Route de la Palécôte - Le Val-d'Ajol

ROUHIER Pierre	Retraité	2 Larrière – Le Val-d’Ajol
GRANDJEAN Françoise	Retraîtée	50bis Rue du Dévau – Le Val-d’Ajol
FEIVET Denis	Agriculteur	26 La Croisette – Le Val-d’Ajol
VANCON Daniel	Professeur	32 Rue des Champs – Le Val-d’Ajol
FLOT Régis	Artisan Taxi	2 Les Chênes – Le Val-d’Ajol
PIERRE Marc	Retraité	11 Larrière – Le Val-d’Ajol
MOUREY Bernadette	Employée de Banque	20 Olichamp – Le Val-d’Ajol
BOLMONT Noël	Retraité	2 Route de la Palécôte – Le Val-d’Ajol
LEPAUL Ginette	Agent Spécialisée des Ecoles Maternelles retraitée	14 Le Lambétète – Le Val-d’Ajol



N° 93-2011

OBJET : Déclassement et cession d’un ancien chemin rural

Monsieur le Maire expose à l’Assemblée :

Par délibération du 5 juillet 2010, vu l’avis favorable de notre Commission Voirie, nous avons donné notre accord de principe pour le déclassement et la cession à Monsieur et Madame Fabrice BOLMONT, domiciliés 8 Le Hariol au Val-d’Ajol, une partie du chemin rural situé au droit de leur propriété.

Les formalités administratives nécessaires ayant été accomplies, je vous invite à procéder au déclassement de cette partie de chemin et à céder pour l’euro symbolique à Monsieur et Madame Fabrice BOLMONT la parcelle cadastrée section BZ n° 224.

Après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

➤ Décide le déclassement d’une partie du chemin rural n° 197 située au droit de la propriété de Monsieur et Madame Fabrice BOLMONT, domiciliés 8 Le Hariol au Val-d’Ajol.

➤ Décide la vente pour l’euro symbolique à Monsieur et Madame Fabrice BOLMONT cette partie de chemin nouvellement cadastrée section BZ n° 224 d’une superficie de 337 m².

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer l’acte qui sera reçu par l’étude notariale BOX-MONTESINOS au Val-d’Ajol.



N° 94-2011

OBJET : Acquisition d’une propriété forestière

Monsieur le Maire expose à l’Assemblée :

L'étude notariale BOX-MONTESINOS m'a notifié la vente d'une propriété forestière au lieudit « Le Bolha ».

Les Communes du Val-d'Ajol et du Girmont-Val-d'Ajol étant riverains, elles bénéficient du droit de préférence :

Vu l'avis favorable de l'Office National des Forêts et après avoir consulté Monsieur le Maire du Girmont-Val-d'Ajol, je vous propose de faire valoir le droit de préférence de la Commune pour cette propriété d'une superficie de 4 ha 71 a 01 ca qui se vend au prix de 10 000 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide l'acquisition dans l'indivision avec la Commune du Girmont-Val-d'Ajol des parcelles forestières cadastrées :

➤ Section BL

N° 124 lieudit Sous le Bolha d'une superficie de 0 ha 70 a 50 ca
N° 125 lieudit Le Petit Moulin d'une superficie de 0 ha 10 a 30 ca
N° 126 lieudit Le Petit Moulin d'une superficie de 0 ha 16 a 31 ca
N° 127 lieudit Le Petit Moulin d'une superficie de 0 ha 15 a 10 ca
N° 143 lieudit Le Petit Moulin d'une superficie de 0 ha 37 a 20 ca
N° 146 lieudit Le Petit Moulin d'une superficie de 0 ha 35 a 50 ca

➤ Section BP

N° 177 lieudit Les Variottes d'une superficie de 2 ha 27 a 20 ca
N° 324 lieudit Le Bolha d'une superficie de 0 ha 47 a 90 ca
N° 325 lieudit Le Bolha d'une superficie de 0 ha 11 a 00 ca

Soit une superficie totale de 4 ha 71 a 01 ca, appartenant aux Consorts BOLMONT.

➤ Fixe le prix d'acquisition à 10 000 € (dix mille euros).

➤ Sollicite la soumission au régime forestier de ces parcelles.

➤ Demande à Monsieur le Préfet d'intégrer ces parcelles dans la gestion de la Commission Syndicale pour la gestion des Biens Indivis entre les Communes du Girmont-Val-d'Ajol et du Val-d'Ajol.

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera reçu par l'étude notariale Romain BOX et Peggy MONTESINOS, 1 Avenue Louis Français à Plombières-les-Bains.

◇ ◇ ◇

N° 95-2011

OBJET : Annulation de la délibération n° 77-2011 du 13 octobre 2011

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Par délibération n° 77-2011 du 13 octobre 2011, vous m'avez donné votre accord pour le lancement du projet de construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle et vous m'avez autorisé à laisser une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre.

Par courrier du 14 novembre 2011, Monsieur le Préfet me fait savoir que la procédure engagée ne respecte pas certaines dispositions de la loi « MUP » et de ses décrets d'application et nous invite à rapporter notre délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance des remarques formulées par Monsieur le Préfet,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Rapporte la délibération précitée.

➤ Confirme le vote d'un crédit de 30 000 € au compte 2313-510 opération 605, Construction maison de santé, équilibré par une recette d'un même montant à l'article 1641 01 produit des emprunts.

◇ ◇ ◇

N° 96-2011

OBJET : Renouvellement du contrat enfance jeunesse passé avec la Caisse d'Allocations Familiales

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Le contrat enfance jeunesse passé avec la Caisse d'Allocations Familiales étant arrivé à échéance, je vous propose de décider de son renouvellement pour une nouvelle période de 3 ans.

Les actions soutenues par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de ce contrat seront les suivantes :

- Centre de loisirs organisé par la MJC
- Centre de loisirs organisé par l'Association Familiale
- Participation financière à la crèche de Fougerolles
- Accueil des adolescents par la MJC
- Ludothèque mise en place par la MJC

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide de renouveler le contrat « enfance jeunesse » passé avec la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges.

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat ainsi que toutes les pièces y relatives.

◇ ◇ ◇

OBJET : Electrification Rurale : Génie civil des réseaux téléphoniques lors des travaux d'enfouissement du réseau basse tension Rue des Œuvres et de la Côte d'Agnal

Monsieur le Maire présente le projet d'enfouissement des réseaux téléphoniques lors des travaux d'enfouissement du réseau basse tension Rue des Œuvres et de la Côte d'Agnal.

Monsieur le Maire précise que, dans le cadre d'un enfouissement de réseau, France Télécom réalise le câblage et que le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges réalise le génie civil. Par application de la décision du Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges du 20 décembre 2007, le Syndicat finance la sur largeur de fouille (ouverture de la fouille, matériaux) et la Commune finance la fourniture et pose du matériel.

Monsieur le Maire précise que le montant de ce projet s'élève à 24 500,00 € TTC et que la participation de la Commune, selon la répartition citée ci-dessus s'élève à 9 795,24 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet tel qu'il est présenté.
- Autorise la réalisation des travaux par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage.
- S'engage à verser au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite.

**OBJET : Convention de transports scolaires avec la Société « Tourisme Gérard VANCON »**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

A la suite de la mise en place d'un circuit de transport scolaire « Hôtel Enfoncé - « Ecole Primaire et Maternelle », je vous invite à m'autoriser à signer la convention avec la Société « Tourisme Gérard VANCON ».

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la Société « Tourisme Gérard VANCON ».



INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1/ Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier par lequel Monsieur le Président de l'Association « Oiseaux-Nature » le remercie pour ses différentes actions en faveur de la préservation de la nature.

2/ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu les remerciements de l'Orchestre d'Harmonie Jeanne d'Arc, de l'Association Familiale et de la Chorale pour la subvention et l'aide matérielle qui leur ont été attribuées.

3/ Madame Stéphanie BURTON souhaiterait que le Conseil Municipal n'ait pas lieu un jour fixe et qu'il soit annoncé plus tôt. Madame BURTON demande également que les comptes-rendus des Commissions soient adressés par e-mail à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

4/ Monsieur Ludovic DAVAL demande que des démarches soient engagées auprès des élus de Remiremont concernant l'état de la route d'Olichamp sur le territoire de leur commune.

5/ Madame Yvonne GURY informe le Conseil Municipal que la Commune a reçu la médaille d'argent des villes et villages fleuris.

6/ Madame Francette GALMICHE précise que la Société Vosgienne de protection animale n'est pas affiliée à la S.P.A. de Paris mais à la S.P.A. de Lyon.

7/ Monsieur Lucien ROMARY demande que les saignées soient entretenues le long de la route de la Palécôte.

8./ En réponse à une question de Monsieur Etienne CURIEN, Monsieur le Maire déclare qu'il n'a pas encore d'information au sujet d'une éventuelle interdiction de circulation des poids lourds en transit sur la Commune de Fougerolles.

9/ Monsieur Frédéric MATHIOT présente les remerciements du Club de Tennis pour la subvention qu'il lui a été allouée.

10/ Monsieur Frédéric MATHIOT demande à Monsieur le Maire de bien vouloir réexaminer l'opportunité du sens interdit du chemin du réservoir reliant la RD 20 et la route de la Grande Côte.

11/ Madame Isabelle JACQUOT fait part de la satisfaction des habitants du Haut de Courrupt à la suite des travaux réalisés sur la route.

12/ Monsieur Ludovic DAVAL demande à Monsieur le Maire de bien vouloir examiner avec attention le projet du Comité des Fêtes de déplacer vers la salle des sports les festivités du 14 juillet.

13/ A la demande de Monsieur Lucien ROMARY, Monsieur le Maire fait un compte rendu sommaire du Congrès des Maires de France auquel il a participé.

◇ ◇ ◇

Le Maire,

Jean RICHARD